



Arbois
JURA

DECISION 32/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Travaux promenade des Tiercelines

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation réalisée et l'avis de la commission d'ouverture des plis du 21 novembre 2024,

DECIDE

De confier les travaux) COLAS France, Ets FC SUD, Centre SJE, 301 Route de Chilly, 39570 MESSIA SUR SORNE pour un montant de 326 812.78€ HT (392 175.33 € TTC)

Arbois, le 21 Novembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE